

**Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques**

<b>Partie I: Éléments obligatoires</b>	I.1 Numéro du document <b>FR-BIO-09.250-0101111.2025.007</b>			I.2 Type d'Opérateur <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur <input type="checkbox"/> Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle		
	Nom	<b>SAS Compagnie des Salins du Midi et des Salines de l'Est</b>		Autorité	<b>CERTIPAQ BIO (FR-BIO-09)</b>	
	Adresse	<b>17 RUE GABRIEL PÉRI 54110 Varangéville</b>		Adresse	<b>77 impasse Jean-Mouillade , 85000, La Roche-sur-Yon</b>	
	Pays	<b>France</b>	Code ISO	<b>FR</b>	Pays	<b>France</b> Code ISO <b>FR</b>
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Préparation					
I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (e) Aliments pour animaux Méthode de production: – production biologique avec une production non biologique						
Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.						
I.7 Date, lieu			I.8 Validité			
Date	<b>04 août 2025 11:15:42 +02 (Europe/Luxembourg)</b>	Nom et signature	<b>CERTIPAQ BIO</b>	Certificat valable du	<b>04/08/2025</b> au <b>31/03/2027</b>	
Lieu	<b>La Roche-sur-Yon (FR)</b>					

DÉLIVRÉ

**Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques**

<b>Partie II: Éléments facultatifs spécifiques</b>	II.1 Répertoire des produits	
	II.2 Quantité de produits	
	II.3 Informations sur les terres	
	II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs	
	II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées	
	Activité	Description de l'activité ou des activités visées à la partie I, point 5
	<b>Préparation</b>	<b>• Réalisation d'une activité ou d'activités pour son compte propre</b>
	II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848	
	II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant	
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
Nom de l'organisme d'accréditation	<b>COFRAC</b>	
Hyperlien vers le certificat d'accréditation	<b><a href="https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0544.pdf">https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0544.pdf</a></b>	
II.9 Autres informations		
<p><b>-Aliments transformés pour animaux de la ferme : Sel raffiné iodé Sodi, Sel raffiné fin agricole Sodi, sel gemme gros Sodi avec E535 : Aliments pour animaux pouvant être utilisés en agriculture biologique / Processed feed for farm animals: Sodi iodized refined salt, Sodi fine refined agricultural salt, Sodi coarse rock salt with E535: Feed that can be used in organic farming.</b></p> <p><b>-Aliments transformés pour animaux de la ferme : Blocs de sel à lécher (Selibloc, selifecondité, seliode, sodimag, sodivert actif, sodical, sodioligo, sodi junior, sodi cheval, sodi mouton, sodiform, sodirespi). Aliments pour animaux pouvant être utilisés en agriculture biologique / Processed feed for farm animals: refined salt and refined iodized salt. Feed that can be used in organic farming (Selibloc, selifecondité, seliode, sodimag, sodivert actif, sodical, sodioligo, sodi junior, sodi cheval, sodi mouton, sodiform, sodirespi). Feed that can be used in organic farming</b></p>		